Aube en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Dépôt et mise à disposition…

Retour d'expérience sur l'entrée des archives municipales de Troyes aux archives départementales de l'Aube

Olivier Cayez / Nicolas Dohrmann

Séminaire des Archives de France, 28 septembre 2022

État des lieux

Les solutions envisagées

Le choix du dépôt et de la mise à disposition

Et aujourd’hui ?

Aube en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Les archives municipales de Troyes

Un service aux fonds riches….

Fonds ancien :
186 ml.

Fonds moderne :
316 ml.

Fonds contemporain :
1 285 ml.

… mais mal logé et saturé depuis 1928 (transfert des fonds médiévaux vers la bibliothèque municipale) et dont la situation s'est aggravée dans les 20 dernières années :

- notes sur la saturation des locaux en 2003, 2008, 2012, 2014;
- note validant l'arrêt des versements au 1er septembre 2012;
- situation sanitaire dégradée dans les magasins du N-1.

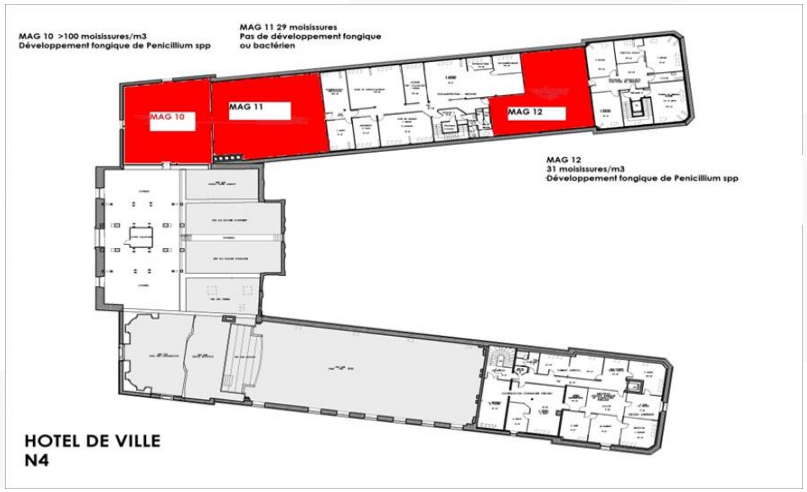

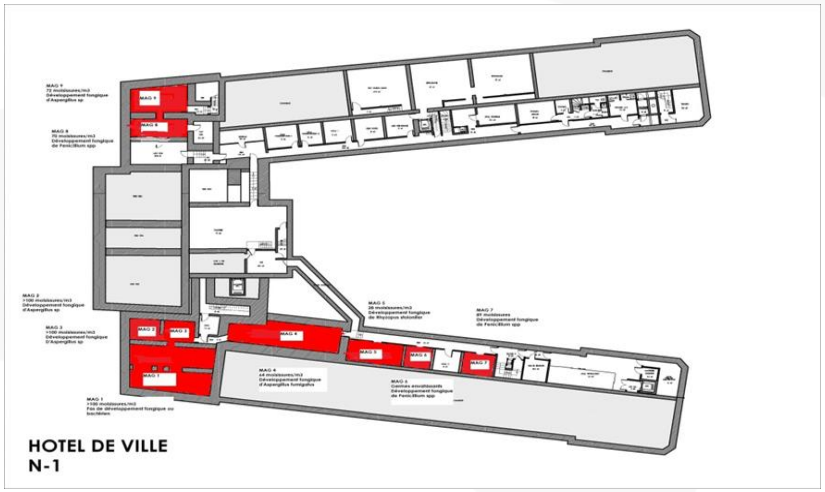

- Des espaces de travail et de communication contraignants;
- Des moyens limités :
  - sur le plan des ressources humaines (2 agents jusqu'en 2007, 3 jusqu'en 2014, un renfort ponctuel depuis);
  - sur le plan financier : pas de ligne d'investissement et un budget de fonctionnement de 6 000 € /an.

Les archives départementales de l'Aube

- Un bâtiment « récent » (1988) ;
- Un important métrage linéaire disponible - 24 067 ml occupés sur 33 279 ml équipés au 31 décembre 2020 ;
- Des possibilités de réévaluation, de rééquipement, voire d'extension : 932 ml éliminés en 2021, deux magasins non équipés, une emprise foncière maîtrisée;
- Une salle de lecture rénovée, mais toujours surdimensionnée par rapport à la fréquentation;
- Des espaces de travail contraints;

Diverses solutions envisagées par la Ville de Troyes (dont la réhabilitation de bâtiments municipaux) non abouties, essentiellement du fait de coûts trop importants.

Le choix final : dépôt et mise à disposition.

- Une solution proposée par Troyes Champagne Métropole en 2016, reprise par la ville en 2017 et acceptée par le Département en 2018.

- 3 ans de travaux :
  - 2019 : étude sanitaire des fonds (2019) et premiers jets de la convention;

  - 2020 : choix des prestataires chargés :
    - du dépoussiérage simple (AAD PHENIX – 34 000 €);
    - de la décontamination (ETAT9 – 60 000 €);
    - de la préparation du dépôt (FFAS – 148 000 €).

  À ces coûts, pris en charge par la ville, s'ajoutent 23 000 € pour les éliminations, les fournitures, diverses, etc.

  - 2020-2021 : Finalisation de la convention de dépôt.

2021 :

- Janvier – juillet :
  - Aux AM : traitement des versements contemporains : 589 ml éliminés. Dépoussiérage des fonds d'archives modernes et contemporains conservés au 4ème étage de l'Hôtel de Ville (avril);
  - Aux AD : création de deux bureaux et d'une salle de tri mutualisée, « libération » de 2 magasins (2,5 kml) pour le dépôt.

- 1er juin : 1er dépôt – 617 ml;

- 7 – 11 juin : reconditionnement partiel des fonds « modernes » déposés;

- Juin – décembre : récolement des nouvelles entrées, recotation, reprise et mise en forme des instruments de recherche ;

- Juillet – décembre : traitement des versements contemporains, conservés à dans les caves de l'Hôtel de Ville (décontamination, dépoussiérage);

- 1er décembre : second dépôt - 583 ml.

Le dépôt est encadré par les articles :

- L. 212-6-1, 212-10 à 14 et R. 212-4-1, R. 212-12 du CDP;
- L. 2391-2, L. 1421-1 et L. 1421-2 du CGCT.

La ville participe financièrement, proportionnellement au métrage linéaire occupé :

- aux dépenses de fonctionnement liées à l'entretien et au chauffage – 0,22 €/ml en 2021, soit 2 107,39 €;

- aux dépenses d'investissement liées aux opérations de classement externalisées, de numérisation, de conservation et de restauration – 11 742 € en 2021.

La participation est révisée annuellement, dans le cadre d'une réunion de suivi de la convention.

Pour gérer les archives déposées, les agents des archives municipales ont été mis à disposition du Conseil départemental à hauteur de 60%, pour une durée de 3 ans, renouvelable par période de 3 ans.

Cette mise à disposition a été soumise aux comités techniques et est encadrée par :

- les articles 61-63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;
- le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Les 60% de temps de travail mis à disposition permettent d'assurer le classement, la conservation et la communication des fonds déposés.

Les 40% restants, directement encadrés par la Ville, servent au préarchivage et à la collecte.

France Vuillemin
DGA Pôle Ressources
VT/TCM

Nicolas Dohrmann
DAP

Olivier Cayez
Suivi des fonds VT/TCM
Chef du service pré-archivage
VT/TCM

Mia Gorisse

Classement des fonds contemporains VT/TCM

Anne-Lise Drège

Classement des fonds anciens et modernes VT/TCM

Teddy Petit

Accueil et magasinage

Une implication de la Ville de Troyes confortée, par :

- des moyens RH accrus – pérennisation d'un quatrième poste mis à disposition du Conseil départemental;
- la création d'un véritable service de préarchivage, doté de locaux de conservation;
- la mise en place d'un réseau de « correspondants archives » dans les services, suivi d'une première formation;
- la mise à disposition d'un véhicule de service;

Vue des locaux de préarchivage provisoires.

Des projets :

- inclus dans les objectifs de la DAP...
  - numérisation et mise en ligne : registres de délibérations de la ville, fonds iconographiques (affiches);
  - opération de conservation, préventive, comme curative;
  - expositions et opérations de valorisation;
  - prise en charge des archives de Troyes Champagne Métropole.

Des projets :

- plus spécifiques à la Ville de Troyes et à Troyes Champagne Métropole :
  - accroissement temporaires des moyens humains : recrutement d'un apprenti archiviste et organisation de stages rémunérés (dès 2023) ;
  - Installation des locaux définitifs du service de préarchivage dans le bâtiment des nouvelles réserves des Musées de Troyes (2024-2026);

En guise de conclusion (provisoire) :

- Une solution locale, adaptée à une situation bloquée depuis de nombreuses années;
- Une visibilité accrue des missions et de l'équipe chargée de la gestion des archives de la ville de Troyes, matérialisée notamment par un accroissement net des moyens alloués;
- Une conservation et une communication nettement améliorée;
- Des projets à moyen et long terme (nouveaux locaux de préarchivage, numérisation, etc.).

Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT